

**CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ**

JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 • PARIS



BY ABILWAYS

14<sup>e</sup> RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ DE LA

# DISTRIBUTION EN ASSURANCES

**Maîtrisez les nouvelles pratiques  
et les nouveaux textes**



Une attestation vous sera remise  
validant 7 heures de formation

En partenariat avec



Éligible au plan de développement des compétences

[www.efe.fr](http://www.efe.fr)



### Johanne COUTIER

Directeur Adjoint  
Département Droit des Affaires  
Fiscalité - Banque - Assurance  
@EfeJuridique

**D**u devoir au conseil : comment les distributeurs mettent-ils concrètement en œuvre leur conseil en assurance ? En matière de gouvernance produit, comment se traduit le renforcement du contrôle des réseaux de distribution ? Régulation des distributeurs : que faut-il anticiper du prochain texte sur l'autorégulation du courtage d'assurance et le nouveau rôle des associations ? Quelles nouvelles pratiques en matière de rémunérations et de conflits d'intérêts ? Dématérialisation de la distribution en assurance : quelles sont les tâches robotisables ?

Pour sécuriser vos process et adopter les nouvelles pratiques, EFE vous propose le **14<sup>ème</sup> Rendez-vous d'actualité de la distribution en assurances**, animé par les plus grands experts et opérationnels pour faire un point annuel, complet, sur toute l'actualité 2019 et les dernières pratiques. Vous trouverez ainsi des solutions concrètes et transposables dans vos différentes activités.

#### POUR QUI ?

Au sein des compagnies d'assurances, cabinets de courtage, agents généraux, banques, mandataires d'intermédiaires, conseils en gestion de patrimoine, CIF, sociétés de gestion, concessionnaires, agences de tourisme, postes, supermarchés..., cette formation s'adresse aux :

- Directeurs commerciaux
- Directeurs marketing
- et à toute personne concernée par le conseil et la vente de produits d'assurance
- Responsables juridiques
- Consultants et avocats

#### POURQUOI ?

- Faites un point opérationnel sur les nouvelles pratiques et les nouveaux textes : **régulation des distributeurs**, devoir de conseil, gouvernance produits, **dématérialisation de la relation client...**
- Identifiez les nouvelles pratiques en matière de **rémunérations, conflits d'intérêts et intégrez les impacts des décisions marquantes du contentieux de la distribution en assurance**
- Analysez **les nouveaux réflexes des distributeurs en assurance depuis RGPD**

#### COMMENT ?

- **Documentation remise à chaque participant** au début de la conférence.
- **Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants** pour répondre aux attentes les plus exigeantes.
- L'alternance d'exposés et de débats garantit **une véritable interactivité**. Des pauses permettent **des contacts privilégiés** avec les intervenants.

#### LES ACQUIS

- Maîtriser **les nouvelles pratiques des distributeurs depuis les derniers textes et anticiper les conséquences des prochaines réformes** notamment en matière de **régulation des distributeurs**
- Analyser **les derniers retours en matière de dématérialisation de la relation client, de tâches robotisables, de traitements RGPD et faites le point sur les contentieux importants de l'année pour les distributeurs en assurance**

Les acquis de la conférence ne seront pas évalués



# JEUDI 21 NOVEMBRE 2019

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Pierre-Grégoire Marly**, Professeur agrégé des Facultés de droit, Directeur de l'Institut des Assurances de Paris Sorbonne, Directeur du Master de Droit des assurances du Mans

**8h45** Accueil des participants

**9h00** **Allocution d'ouverture par le Président de séance**

**9h05** **Conseil en assurance : du devoir au service, quelle mise en œuvre ?**

- Maîtrisez les changements opérationnels par rapport aux anciennes pratiques
- Quel niveau d'exigence dans la mise en œuvre du test de cohérence et du test du caractère approprié ?
- Quels sont les contours du service de recommandation personnalisé en vie ? Quid de la gestion conseillée ?
- Comment appliquer les exigences du règlement délégué sur les IPIDs ?

**Pierre Grégoire Marly**

**Elisabeth Fabre**

Directrice juridique

**NATIXIS ASSURANCE**

**10h00** **Gouvernance produit : vers un renforcement du contrôle des réseaux de distribution ?**

- Coconception : quand un intermédiaire est-il coconcepteur ? Comment formaliser l'accord de coconception ?
- Marché cible : quelle granularité ? Comment mener les tests ?
- Quelles obligations en matière de reporting pour les distributeurs ?

**Maud Vautrain**

Directrice conformité

**COVEA**

**Françoise Costinesco**

Sous-directeur Pôle juridique, fiscal et de la distribution

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE**

**11h00** Café-Networking

**11h15**  **Table ronde**

**Régulation des distributeurs : quels enjeux 2019 ?**

- Quels moyens donner ?
- Quel accompagnement des réseaux de distribution ? Le dispositif d'autorégulation du courtage
- Quid du traitement des prestataires externes depuis Solvabilité 2 ?

**Ludovic Daugeron**

Responsable juridique et conformité

**PLANETE CSCA**

**David Charlet**

Président

**ANACOFI ET ANACOFI-ASSURANCES**

Président

**FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES CONSEILS ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

**Grégoire Dupont**

Directeur Général

**AGEA**

**12h15** **Dématérialisation de la relation client et robotisation de la distribution d'assurance : faites le point sur les nouvelles pratiques**

- Quelles conséquences concrètes de la dématérialisation de la relation client ?
- Quelles règles de preuve de la souscription digitalisée ?

- Quelles sont les tâches robotisables ?

**Pierre Marcelin**

Responsable juridique

**COVEA**

**13h15** Déjeuner

**14h30** **Rémunérations : quelle politique, quelle transparence ?**

- Les critères d'une rémunération conforme à DDA
- Le degré de transparence requis : quel niveau d'information pour les souscripteurs ?
  - Selon les produits
  - Selon les souscripteurs
- Quelle évolution des relations contractuelles avec les distributeurs ?

**Myriam Bourreau-Guérinière**

Responsable Pôle Distribution - Direction Juridique

**AXA FRANCE**

**15h15** **Conflits d'intérêts : quelle politique mener ?**

- Gouvernance produit et mandat
- Conflit d'intérêts et mandat
- Formation continue et capacité professionnelle

**Cécile Boriaud**

Directrice juridique

**GROUPE MACIF**

**16h00**  **Regards croisés**

**RGPD : quelle application en distribution d'assurance ?**

- Comment élaborer des devis, arranger la couverture d'assurance, proposer des services financiers, gérer les sinistres, gérer la relation clients ou encore identifier et gérer d'éventuels conflits internes... Dans le cadre du RGPD ?
- Création de profils de clientèle, proposition de renouvellement de contrats, analyses statistiques et de recherches, approbation de crédits et autres vérifications d'antécédents, tenue des dossiers internes : de quelle manière traiter les données personnelles sous-jacentes ?
- Comment communiquer les données personnelles du client aux assureurs et à d'autres fournisseurs de service, tout en respectant le RGPD ?

**Céline Béguin**

Maître de conférences

**UNIVERSITÉ DU MANS**

**Grégoire Dupont**

Directeur Général

**AGEA**

**17h00** Café-networking

**17h15** **Contentieux de l'intermédiation en assurance**

- Statut et obligations réglementaires des intermédiaires en assurance
- Obligation d'information et de conseil des distributeurs en assurance
- Assurance vie et Mifidisation de l'assurance vie : incidences de cette évolution

**Dounia Harbouche**

Avocat au Barreau de Paris

**Philippe Glaser**

Avocat au Barreau de Paris

**TAYLOR WESSING**

**18h00** Clôture de la conférence



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation  
35 rue du Louvre - 75002 Paris  
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22  
infoclient@efe.fr  
www.efe.fr

## Renseignements programme

Posez vos questions à **Johanne coutier**

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@abilways.com

## Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

## Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

## Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

## Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

## Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

## Date et lieu de la formation

**JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 • PARIS**

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe

**ABILWAYS**

Scannez ce code  
et retrouvez-nous  
sur votre  
smartphone



## Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**OUI**, je m'inscris à la formation "**Distribution en assurances**"  
jeudi 21 novembre 2019 (code 11657)

**OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Banque-Assurance »

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone portable \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable formation \_\_\_\_\_

E-mail du responsable de formation\* \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable hiérarchique \_\_\_\_\_

E-mail du responsable hiérarchique\* \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° SIRET

Adresse

Code postal  Ville

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@efe.fr



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

